

La délégation FO :

Gilles MANCHON, Patrick DIDIER,
Nathalie RIEUX-SICARD, Sophie
ARDON et Alex FONTAINE

1 - Elections des Président, Vice-Président et membres du Bureau National 2021

La Présidence revient cette année à la FHF et la Vice-Présidence à FO. Notre camarade Gilles MANCHON est élu Vice-Président et portera, avec l'ensemble des Administrateurs FO, les valeurs et les positions de notre Fédération.

2 - Budget 2021 : Simulations intermédiaire et de clôture 2021

□ Taux d'évolution des cotisations à + 12,3 % au 30 Juin 2021. Force Ouvrière souligne que cette évolution historique est le résultat de la revalorisation salariale de 183 Euros net des agents hospitaliers dans le cadre du Plan Ségur.

Ces revalorisations salariales qui ne sont qu'une étape qu'il s'agit encore d'amplifier en faisant aboutir nos revendications plus que légitimes sur le dégel du point d'indice, sur la revalorisation de l'ensemble des grilles des personnels soignants, ASH, socio-éducatifs, administratifs, techniques et ouvriers. Par ailleurs, nos établissements ont besoin d'un choc massif et positif de mise à hauteur des besoins en personnels au regard des besoins liés à l'activité. Cela passe par la fin de la politique de fermeture des lits, par une politique massive de recrutement, par une politique massive de qualification et de promotion de nos agents hospitaliers.

□ Les charges de Formation sont en hausse de 36 %. Force Ouvrière souligne que cette hausse est en lien direct avec les mesures dérogatoires mises en œuvre dans le cadre d'une gestion paritaire de l'ANFH qui nous a conduit à prendre les décisions justes et adaptées pour répondre aux besoins en formations qualifiantes des agents hospitaliers. Ces mesures dérogatoires ont permis de lever les freins divers et variés pour permettre une augmentation significative du financement des Etudes Promotionnelles (EP) pour la deuxième année consécutive. Cette dynamique est également le résultat des revendications que porte Force Ouvrière sur le financement des EP

à hauteur des besoins des agents hospitaliers de se qualifier, de s'engager dans un cursus de promotion sociale. Ces besoins qui font échos aux besoins des établissements de personnels qualifiés, ne serait-ce qu'au regard des postes vacants et « des faisant-fonction ». Force Ouvrière revendique que cette dynamique perdure et s'amplifie pour le financement des EP et pour le financement des formations qualifiantes pour les personnels techniques, ouvriers et administratifs.

- VOTE favorable FO

3 - Budget initial 2022

Force-Ouvrière souligne positivement les éléments prévisionnels de ce budget, et notamment :

• Une enveloppe complémentaire de 13 Millions d'Euros sur le Fond Mutualisé pour les Etudes Promotionnelles. Mais Force Ouvrière revendique que ce montant ne doit être qu'une « valeur plancher » et qu'en fonction du résultat de la clôture du budget 2021, ce montant soit réévalué à la hausse afin de financer un maximum d'Etudes Promotionnelles.

• Une enveloppe complémentaire de 7 Millions d'Euros sur le 4 % régional ciblée sur la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) renforcée. L'ANFH est parfois un peu seule pour prioriser cette voie pour l'acquisition d'une qualification. Ainsi, la VAE reste un parcours long et fastueux dont l'aboutissement est incertain. Force Ouvrière revendique que la VAE doit être une véritable opportunité pour la qualification des agents hospitaliers. Il faut pouvoir développer, accompagner et sécuriser les parcours de VAE individuels et collectifs afin de qualifier massivement les agents en situation de « faisant fonction ». La VAE Collective souligne le soutien de l'institution tout en assurant une prise en charge financière collective rassurante et un débouché assuré en cas de réussite. Force ouvrière demande la mise en place d'un groupe de travail national pour que l'ANFH puisse être rapidement force de propositions si l'on veut que ce dispositif prenne toute l'envergure qu'il doit avoir dans le contexte actuel de pénurie de personnel comme d'attractivité et fidélisation de celui-ci.

- VOTE favorable FO

4 - Mission formation IGAS-IGESR

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'accord du Ségur de la santé qui a prévu le lancement d'une mission assortie de plans d'actions sur la formation, et particulièrement sur le développement de la formation continue et de la formation promotionnelle. Force Ouvrière a tenu toute sa place au sein des instances ANFH pour porter nos revendications afin de lever les freins à la formation. Un premier retour a été effectué à l'ANFH par la mission mais les conclusions définitives et la proposition du plan d'action seront remises au Ministère de la santé et au Ministère de l'enseignement supérieur. Le calendrier n'est pas connu à ce jour.

5 - Point Apprentissage

Le développement de l'apprentissage au sein de la FPH a été renforcé par le décret du 9 Septembre 2021 relatif à une aide exceptionnelle de l'aide de 3000 euros par contrat et par le décret du 20 Septembre 2021 relatif au développement de l'apprentissage dans la FPH. Pour Force Ouvrière, si le développement du recours à l'apprentissage au sein de la FPH peut s'avérer parfois utile selon le contexte nous restons très prudents et vigilants.

En effet, le recours à l'apprentissage ne doit pas se faire au détriment du recours à la formation professionnelle continue et à la qualification des agents hospitaliers en poste. De plus, nous dénonçons le peu d'empressement du ministère à valoriser les maitres de stage qui sont pourtant les éléments clés de la réussite du dispositif d'acquisition des compétences par l'apprentissage.

